

**#LOIEVIN, APPREHENDEZ LES REGLES
DE LA COMMUNICATION 3.0**

**JEUDI 30 NOVEMBRE
De 9h30 à 12h**

PROGRAMME

1ère partie

Historique de la réglementation

Les dispositions légales pour parler des boissons alcoolisées sur le digital :

- Les sites pour la jeunesse, les sites sportifs, l'intrusivité et l'interstitialité
- Ce qui n'est pas expressément interdit

2ème partie

Comment gérer sa communication digitale dans les règles :

- Les réseaux sociaux : Facebook, YouTube, Instagram
- Les moteurs de recherche, le ciblage des internautes et les mots clés
- Les sites de marque
- Les blogs
- Les appli mobiles
- La communication personnelle des collaborateurs
- Les bannières
- Les vidéos skippables
- Les contenus

FORMATEUR

Olivier Poulet

Avocat au Barreau de Rennes / éditeur du site Alcool & Droit

TARIF PAR PARTICIPANT

450 euros HT

Le prix comprend la matinée de formation

Le support de cours sur clé usb

OFFRE SPECIALE

Abonnés à Alcool & Droit : 250 euros HT

La formation se tiendra à Paris
Maison de la Bretagne
8 rue de l'Arrivée
75015 Paris

Formalités d'inscription

Inscription par mail

Renvoyer le bulletin d'inscription rempli, signé et scanné à
opoulet.avocat@opoulet.fr

Une convention de formation et une facture vous seront adressées par retour de mail

L'inscription ne sera définitive qu'après encaissement du règlement

Remboursement de 50% des frais d'inscription
pour les désistements parvenant moins de 15 jours francs avant la date de la formation

Aucun remboursement des frais d'inscription
pour les désistements parvenant moins de 7 jours francs avant la date de la formation

Olivier Poulet est enregistré comme prestataire de formation
auprès du Préfet de Région de Bretagne sous le n°53 350863935
Cette formation peut rentrer dans le cadre de la formation professionnelle

#LOIEVIN, APPREHENEZ LES REGLES DE LA COMMUNICATION 3.0

JEUDI 30 NOVEMBRE
De 9h30 à 12h

DEMANDE D'INSCRIPTION

RAISON SOCIALE	
SIRET	
ACTIVITE	
ADRESSE DE FACTURATION	

Participant	
Nom/prénom	
Adresse mail	
Fonction	

	Tarif public 450 euros HT
	Tarif abonné Alcool & Droit 250 euros HT

Conditions générales d'inscription

Les présentes conditions générales s'appliquent de plein droit. Elles prévalent sur toute condition d'achat opposée et peuvent être modifiées à tout moment par le Cabinet Olivier Poulet.

L'inscription comprend :

- Une matinée de formation comprenant un exposé complet et rigoureux de la matière, des décisions des tribunaux, ainsi que des commentaires et analyses pratiques en éclairant le sens et la portée.
- Une clé usb avec le support de cours sous format numérique
- 1 collation d'accueil à 9h

Limitations. Le Cabinet Olivier Poulet se réserve la faculté d'apporter toutes les modifications et évolutions nécessaires à sa prestation, tant sur le plan technique que documentaire.

Inscription définitive. Pour être considérée comme définitive, toute inscription nécessite que le règlement soit effectué et la convention de formation complétée, signée et remise au Cabinet Olivier Poulet.

Modalités de paiement. Le règlement des frais d'inscription peut être effectué par chèque bancaire à l'ordre de Cabinet Olivier et adressé à Cabinet Olivier Poulet, 11 rue Kerautret Botmel, 35000 Rennes. Pour tout règlement par virement bancaire, un RIB du Cabinet sera remis.

Résiliation. L'inscription peut être annulée par la société facturée. Sous réserve d'être adressée au minimum 15 jours francs avant la date de la formation, la résiliation entraîne le remboursement des frais d'inscription. Les résiliations, désistement parvenant moins de 15 jours francs avant la date de la formation donnent droit à un remboursement de 50%.

Les résiliations, désistement parvenant moins de 7 jours francs avant la date de la formation ne donnent droit à aucun remboursement.

La demande de résiliation doit être adressée par courrier à Cabinet Olivier Poulet, 11 rue Kerautret Botmel, 35000 Rennes ou par mail à opoulet.avocat@opoulet.fr

Propriété intellectuelle. Le Cabinet Olivier Poulet est seul propriétaire du support de formation ainsi que de tous les droits de propriété intellectuelle qui y sont liés. Le participant à la formation s'interdit de publier, diffuser ou vendre, de quelle que manière que ce soit, le support de formation et plus généralement de porter atteinte de quelque façon que ce soit aux droits de propriété intellectuelle détenus par le Cabinet Olivier Poulet. Le participant à la formation bénéficie d'un droit d'usage personnel et non-exclusif non transmissible à un tiers du support de formation. Cette faculté ne peut en aucun cas être utilisée pour reproduire ce support ou l'exploiter, directement ou indirectement, sous toute forme et sur tout support que ce soit. Alcool & Droit est une marque enregistrée auprès de l'INPI.

Responsabilités. Le support de formation est communiqué dans un but exclusif d'information et ne saurait constituer un conseil juridique. Il ne constitue pas une analyse des projets des participants à la formation et ne saurait être considéré comme une validation de ces projets au regard des textes légaux et réglementaires applicables. Les analyses et commentaires donnent un éclairage sur l'application des textes légaux et réglementaires et n'ont pas pour finalité de contourner ou détourner de cette application. Dès lors, leur utilisation et leur exploitation par les participants à la formation ne sauraient engager directement ou indirectement la responsabilité du Cabinet Olivier Poulet. La pertinence des résultats obtenus, des analyses, l'actualisation des documents, l'exhaustivité de la formation ne sont pas garanties par le Cabinet Olivier Poulet.

Les marques de boissons alcoolisées ne sont citées qu'à des fins documentaires dans le cadre des décisions de justice. Ces citations ne sauraient être considérées comme des publicités pour ces marques. De manière générale, le contenu de la formation et du support ne sauraient être considérés comme une publicité pour des boissons alcoolisées ou une incitation à la consommation de boissons alcoolisées.

Données personnelles. Les informations personnelles pouvant être recueillies sont utilisées par le Cabinet Olivier Poulet pour la gestion de la formation. Elles sont enregistrées dans le fichier de clients du Cabinet Olivier Poulet, et le fichier ainsi élaboré à partir de données à caractère personnel est déclaré auprès de la CNIL sous le numéro de déclaration simplifiée du fichier clients : 1642066 v 0.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tout participant à la formation dispose d'un droit d'accès, d'interrogation, de modification et de suppression des informations qui le concernent, à exercer à tout moment auprès du Cabinet Olivier Poulet soit par courrier postal à l'adresse suivante : 11 rue Kerautret Botmel à Rennes 35000, soit par courriel à l'adresse suivante : opoulet.avocat@opoulet.fr

Pour des raisons de sécurité et éviter toute demande frauduleuse, cette demande devra être accompagnée d'un justificatif d'identité. Après traitement de la demande ce justificatif sera détruit.

Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'Editeur par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées nécessaires à la gestion des abonnements ou plus généralement du site. En cas d'infraction avérée à des dispositions légales ou réglementaires, ces informations pourront faire l'objet d'une communication sur demande expresse et motivée des autorités judiciaires. Aucune utilisation ne sera faite des données pour d'autres motifs que la gestion des abonnements ou leur renouvellement.

Litiges et loi applicable. La demande d'inscription est soumise au droit français.

Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout différend qui pourrait naître de l'interprétation ou de l'exécution de cette formation. Si elles n'y parviennent pas, les parties soumettront le litige au Tribunal de Rennes